

élection de la Municipalité du 3 avril 2011 (2^{ème} tour)

Le Bureau électoral constatant :

1. que seule la liste PLR.Les libéraux-Radicaux, comprenant le nom d'un candidat, a été déposée dans les délais légaux,
2. que la liste déposée est conforme aux articles de la LEDP et de son règlement d'application (RLEDP),
3. qu'un seul siège est à repourvoir,

proclame

Monsieur Olivier Français élu tacitement Conseiller municipal pour la législature 2011 - 2016.

En application de l'arrêté de convocation du Conseil d'Etat du 15 septembre 2010, le Bureau électoral déclare que le scrutin populaire prévu le dimanche 3 avril 2011 par ledit arrêté est annulé.

Le Bureau électoral

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec Christian Zutter, secrétaire municipal adjoint, tél. 021 315 22 21

Lausanne, le 15 mars 2011